

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Collège et lycée : qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?

Le projet d'établissement définit les conditions dans lesquelles les programmes éducatifs nationaux sont mis en œuvre dans le collège ou le lycée de votre enfant. C'est un document **obligatoire**. Voici les informations à connaître sur le projet d'établissement.

Quelles informations sont indiquées dans le projet d'établissement ?

Le projet d'établissement doit notamment préciser les **activités scolaires et périscolaires organisées** dans l'établissement scolaire.

Le projet d'établissement indique également les **moyens mis en œuvre pour assurer la réussite** de tous les élèves et associer les parents à ces objectifs.

Il peut aussi prévoir la mise en place d'expérimentations, pendant 5 ans au plus et avec l'accord des autorités académiques. Ces expérimentations peuvent notamment concerner les sujets suivants :

Enseignement de disciplines

Organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement (par exemple, "cours le matin, sport l'après-midi" ou les "classes sans notes")

Échanges ou jumelages avec des écoles étrangères.

Comment le projet d'établissement est-il élaboré ?

Le projet d'établissement est élaboré, **à l'initiative du chef d'établissement**, par les différents membres de la communauté éducative.

Le conseil pédagogique, présidé par le chef d'établissement, prépare la partie pédagogique du projet.

Les partenaires extérieurs à l'établissement (entreprises, associations culturelles, centres d'orientation et d'information, autres établissements scolaires, etc.) peuvent aussi être consultés.

Comment le projet d'établissement est-il adopté ?

Le projet d'établissement est adopté par le **conseil d'administration**, pour une durée comprise entre **3 et 5 ans**.

Comment le projet d'établissement est-il présenté aux parents d'élèves ?

Le projet d'établissement est présenté aux parents d'élèves par la direction de l'établissement au moment de la **1^{re} inscription de leur enfant** (lors d'une réunion ou par la remise d'un document).

Collège et lycée

Inscription au collège et au lycée

[Inscription au collège](#)

[Inscription au lycée](#)

[Changement de collège ou de lycée en cours d'année](#)

[Internat](#)

Vie dans l'établissement

[Règlement intérieur](#)

[Restauration scolaire](#)

[Surveillance et sécurité des élèves](#)

[Harcèlement scolaire](#)

[Sorties et voyages scolaires](#)

[Santé](#)

Parcours scolaire et orientation

[Collège](#)

[Lycée général ou technologique](#)

[Lycée professionnel](#)

[3ème "prépa-métiers" \(ancienne Prépa-pro ou Dima\)](#)

[Parcoursup](#)

Fonctionnement de l'établissement

[Conseil de classe](#)

[Conseil d'administration](#)

[Discipline](#)

[Commission éducative](#)

Participation des élèves et des parents à la vie scolaire

[Délégués de classe](#)

[Information des parents](#)

[Représentants des parents d'élèves](#)

Où s'informer

?

- [Etablissement scolaire](#)

Textes de référence

- [Code de l'éducation : articles L401-1 à L401-4](#)
Projet d'établissement (article L401-1)
- [Code de l'éducation : articles R421-2 à R421-7](#)
Contenu d'un projet d'établissement
- [Code de l'éducation : articles L421-2 à L421-10](#)
Conseil pédagogique
- [Circulaire n°90-108 du 17 mai 1990 relative au projet d'établissement](#)

